



Accusé de réception en préfecture  
062-216200402-20230307-2023-12-URBMC-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2023  
Date de réception préfecture : 07/03/2023

Numéro de l'acte	2023-12-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.3.4

## CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

### QUESTION N°2023-12

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU TOURISME EN PAYS DE SAINT-OMER – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL  
Maire de la commune d'Arques

#### Le conseil municipal,

**Vu** la délibération n°2020-121 du Conseil Municipal du 15 octobre 2020, désignant notamment Madame Hélène FAYEULLE comme représentant suppléant du Conseil Municipal à la Société Publique Locale du Tourisme en Pays de Saint-Omer

**Considérant** la démission de Madame Hélène FAYEULLE de son mandat d'adjoint, il convient de désigner un nouveau membre pour la bonne continuité de l'administration

#### Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1 : DESIGNE** Monsieur Thierry MERCIER en tant que nouveau représentant du Conseil Municipal, comme membre suppléant, pour siéger à la Société Publique Locale du Tourisme en Pays de Saint-Omer

**ARTICLE 2 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

#### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

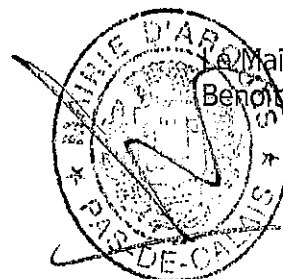
- Votes favorables 27
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le 07 MARS 2023 et publication ou  
notification le 07 MARS 2023

Monsieur le Maire

Fait à ARQUES Benoît ROUSSEL  
Le 02 mars 2023

Le secrétaire de séance,  
Johnny WALLART



Maire,  
Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

**Affiché le 03 mars 2023**

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

**Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD**

**Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL**

**Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS**

**Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.**